



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 3 OCTOBRE 2017**



Le trois octobre deux mille dix-sept (03/10/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt-sept septembre deux mille dix-sept (27/09/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie - RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix - AUBRET Béatrice - BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - MACÉ Caroline - LETARD Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	PAILLAT Céline
<u>Pouvoirs :</u>	PAILLAT Céline à BROSSARD Sylvie
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 5 septembre est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune

A. Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services techniques sont très sollicités du fait des travaux de rénovation de l'école et maintenant du complexe foyer rural-restaurant scolaire. De ce fait divers entretiens et autres ne sont pas réalisés. Il propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi pour une durée de 3 mois maximum

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de CREER** un emploi temporaire :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1 accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984,
- durée du contrat : 3 mois maximum
- nature des fonctions : adjoint technique polyvalent
- niveau de recrutement : catégorie C – Adjoint technique
- niveau de rémunération : Indice Brut 347 Indice majoré 325

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

B. Assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a consulté 3 assurances pour la flotte auto et l'auto mission.

Au vu des résultats, Monsieur le Maire propose de retenir la SMACL :

- Flotte auto : 1 115.68 €
- Auto mission : 382.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (**Monsieur ROY ne prend pas part au vote**) :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE M le Maire à signer les contrats correspondants

3. ☞ Commission Patrimoine : Assainissement

A. Participation Forfaitaire pour raccordement à l'assainissement collectif

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération du 10 janvier 1978, instaurant la P.R.E. sur la commune ;

Vu la délibération du 13 juin 2012, instaurant la PFAC sur la commune, en remplacement de la P.R.E. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE** la participation à l'assainissement collectif à 1 250 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

B. Prix du m3 au 01.01.2018

Compte tenu des investissements réalisés et prévus pour l'assainissement et l'obligation faite d'un budget équilibré par les redevances usagers, et des prévisions budgétaires pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer la redevance assainissement 2018 pour les usagers comme suit :

1,55 euro H.T. le m³,

DÉCIDE que les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public, seront assujettis de la façon suivante :

- En cas de puits seul :
 - forfait d'une consommation de **30m³** par personne présente au foyer au 1^{er} janvier de chaque année ;
- En cas d'alimentation par 2 sources (puits + service d'eau public) :
 - estimation de **30m³** par personne sera retenue lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait.

C. Rapport 2016

Messieurs RABILLÉ et RENAUD exposent le rapport annuel sur l'assainissement 2016.

Le Conseil Municipal, **NE FAIT** aucune observation sur le rapport

Monsieur RABILLÉ fait un point d'avancement sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement

4. ☞ Commission Finances

A. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment :

- l'article L 211-1 relatif à l'instauration du droit de préemption urbain ;

- l'article L 211-2 relatif à la prise de compétence de plein droit des EPCI à fiscalité propre en matière de droit de préemption urbain, dès lors qu'ils sont compétents en matière de PLU

- l'article L 213-3 relatif à la délégation du droit de préemption ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-655 du 21 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Vie et Boulogne au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017D173 du 17 juillet 2017 instituant le droit de préemption urbain et portant délégation de ce droit de préemption urbain aux communes.

Monsieur ROY rappelle que le conseil communautaire, titulaire du droit de préemption urbain, a décidé par délibération du 17 juillet 2017, de déléguer à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Vie et Boulogne, chacune pour ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique.

Monsieur ROY précise que les communes bénéficiaires de cette délégation ne peuvent pas subdéléguer leur droit de préemption aux personnes mentionnées aux articles L 213-3 et L211-2 du code de l'urbanisme (Etat, collectivité locale, établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement).

Toutefois, en application de l'article L 2122-22 - 15° du code général des collectivités territoriales, le maire peut être chargé par délégation du conseil municipal, « d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Afin de faciliter l'administration communale, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire pour la durée du mandat le pouvoir « d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Par adoption des motifs exposés, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir « d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit

titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

PRECISE que l'exercice de ce droit de préemption urbain porte sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique.

INDIQUE que le Maire devra rapporter lors de chaque conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation

B. Aménagement de sécurité

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 21 septembre avec le Département, Vendée Eau et le Sydev.

Le planning des travaux n'est pas encore arrêté. Le département s'engage à faire les enrobés en juin 2018, si et seulement si Vendée Eau finit ses travaux avant le 31 novembre 2017. C'est pourquoi, Vendée Eau a décidé de lancer les travaux à compter du 16 octobre 2017

Les bornages avec les consorts AUBRET et les consorts BODIN sont faits. Il reste à passer les actes.

C. Lotissements

Monsieur ROY informe le conseil municipal que sur les 16 lots du lotissement du Haut Chambourg, 11 sont vendus et 1 est optionné.

Une réunion est prévue avec le cabinet futur proche (ex paysage de l'ouest) le 8 novembre, pour évoquer les tardivières 4.

D. Budget Commune – Décision modificative n°1

Suite au vol du 28/9/2017, Monsieur ROY expose qu'il convient de racheter le matériel volé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** la décision modificative n°2 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
023 – virement à la section d'investissement		5 000 €		
7788 – produits exceptionnels				5 000 €
Total FONCTIONNEMENT		5 000 €		5 000 €
INVESTISSEMENT				
020 – dépenses imprévues	15 000 €			
021 – virement de la section de fonctionnement				5 000 €
21571-68 – matériel roulant		13 000 €		
21578-68 –matériel et outillage		4 000 €		
2158-68 – autres matériel		3 000 €		
Total INVESTISSEMENT	15 000 €	20 000 €		5 000 €
Total Général		10 000 €		10 000 €

5. Commission Enfance Jeunesse :

A. Vacances d'octobre - Tarifs

Madame RICHARD présente les programmes des vacances pour Espace mômes et Espace jeunes.

Il convient d'en fixer les tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** les tarifs suivants

Espace Mômes :

Sortie Bowling : 3 € en plus de la journée ou ½ journée normale

Espace Jeunes :

Tarifs pour Nantes : QF>900 : 17 € - QF<900 : 13 €

Tarifs grand défi : QF>900 : 15 € - QF<900 : 12 €

Tarifs « cuisine, atelier bricolage... » : 3 €

Tarifs « activités sportives, culturelles... » : 2 €

B. Transport scolaire

Mesdames RICHARD et COUSSOT ont enquêté sur l'intérêt des lycéens à bénéficier d'un transport scolaire dès 16h30. Les retours des jeunes sont largement positifs. C'est pourquoi nous engageons des démarches auprès du conseil départemental pour avoir un départ à 16h30 de La Roche.

6. Commission Communication

A. Livret d'accueil

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que le livret d'accueil va être distribué avec la lettre info d'octobre.

B. Nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le 22 septembre.

35 personnes étaient présentes. Nous constatons une érosion entre les inscriptions et les participants.

C. Site internet

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que le nouveau site internet est en ligne. Il reste des points à compléter. Les services administratifs ont relancé les associations pour mettre à jour leurs données.

7. ☞ Commission Action sociale :

Messieurs COUSSEAU et FRADET évoquent la visite au musée du Daviaud le mardi 26 septembre. Cette journée s'est déroulée dans le cadre de la semaine bleue. Les 25 personnes présentes ont fortement apprécié cette visite. Un gouter a été offert aux participants par la municipalité de la Barre de Monts. Un courrier de remerciement et une invitation à venir nous rencontrer sera envoyé à M Pascal DENIS, maire.

Monsieur COUSSEAU informe le conseil que le forum du CLIC s'est tenu le 29 septembre à Aizenay. 12 personnes de la commune y ont participé.

8. ☞ Commission Foyer Rural – Restaurant scolaire

Monsieur ROY informe le conseil municipal que le planning est en cours de finalisation.

Une réunion aura lieu le 8 novembre pour le choix des couleurs et les orientations pour le bar.

9. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Rapports 2016

Monsieur le Maire expose :

- Le rapport annuel 2016 sur les activités de l'ex Communauté de Communes Vie et Boulogne
- Le rapport annuel 2016 sur les activités de l'ex Communauté de Commune du Pays de Palluau
- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés des ex Communauté de Communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau
- Le rapport annuel du SPANC de l'ex Communauté de Commune du Pays de Palluau
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2016 sur l'ex Communauté de Communes Vie et Boulogne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les rapports

B. Commissions

1. Parentalité

Madame RICHARD rappelle les 2 conférences sur le thème : « être parent d'ados aujourd'hui » :

- 10 novembre à 20h à Beaufou
- 1^{er} décembre à 20h à Maché

Des affiches et flyers vont être mis aux endroits habituels

2. Culture

Madame MOLLÉ informe que les nouveaux habitants ont le droit à 3 mois gratuits dans les médiathèques, à condition qu'ils ne résidaient pas sur le territoire auparavant.

3. Mutualisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en place de sauvegarde externe est effective.

La commission travaille également sur un logiciel cimetière identique sur l'ensemble des communes et sur le transport à la demande.

4. Habitat

Madame BROSSARD informe le conseil municipal que des points d'éclaircissement ont été demandés au bureau d'études, de ce fait, elle préfère reporter son intervention.

5. PLUiH

Monsieur ROY informe le conseil municipal que le cabinet pour le PLUiH sera retenu lors du prochain conseil communautaire.

C. Conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes va recruter 3 nouvelles personnes :

- Responsable Ressources Humaines,
- Responsable marchés publics
- Responsables service techniques.

Ces recrutements doivent permettre de structurer l'organisation de la communauté de communes et de faire face aux nouveaux enjeux du territoire.

Il précise qu'une harmonisation des exonérations fiscales a été réalisée sur l'ensemble du territoire.

10. ☞ Syndicat Yon et Vie

Monsieur le maire informe le conseil que le syndicat a recruté 2 personnes, l'une pour le programme LEADER, et l'autre pour le SCOT.

De plus, il est prévu de rattraper le retard pris dans l'instruction des dossiers LEADER sur les derniers mois de l'année.

11. ☞ Points divers

A. Inauguration des travaux de l'école

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'école seront inaugurés le vendredi 13 octobre à 18h15.

B. Visite du Préfet

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Monsieur le Préfet est venu rencontrer les maires de Vie et Boulogne le 28 septembre.

Cette visite a eu lieu à La Genétouze, ce qui lui a permis de visiter le pôle commercial, l'espace Pré Vert et de connaître nos projets notamment la résidence des grands chênes.

C. Dates à retenir

- 12 octobre : réunion annuelle des élus
13 octobre : inauguration de l'école Gustave Eiffel
- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

7 novembre
5 décembre
16 janvier
13 février
20 mars
10 avril
15 mai
12 juin
10 juillet
4 septembre
2 octobre
6 novembre
11 décembre